

A l'attention de : Madame la Députée de la Haute-Vienne, Sophie Beaudouin-Hubiere  
Madame le Député de la Haute-Vienne, Marie-Ange Magne  
Monsieur le Député de la Haute-Vienne, Jean-Baptiste Djebbari

Limoges, le 27/12/2016

**Objet : lettre ouverte concernant le redressement fiscal de l'entreprise Rivet Presse Edition, et de la situation de l'imprimerie en Haute-Vienne.**

Mesdames, Monsieur,

L'entreprise Rivet Presse Edition est une imprimerie au service des associations, des collectivités, de l'action sociale et de la CGT. Cette société réalise des travaux de composition et d'impression principalement d'ouvrages et d'écrits périodiques, pour des clients professionnels. L'imprimerie réalise également à la demande de ses clients, des opérations dites de routage, consistant à mettre les produits imprimés aux normes d'acheminement.

Depuis 2008, l'administration fiscale s'acharne à tout mettre en œuvre pour déstabiliser cette imprimerie. Après plusieurs années de bagarres et de contestations l'administration fiscale n'est pas parvenue à ses fins.

Mais le 4 novembre 2016, cette même administration, sur un motif contestable, frappe un grand coup, en notifiant à RPE un redressement d'environ 1,2 million d'euros, concernant l'application du taux réduit de TVA de 5.5%.

Suite à cette notification, le syndicat CGT de RPE et le Syndicat Général du Livre de Limoges avaient été scandalisés par cette nouvelle attaque qui reposait sur des fondements d'interprétation discutables du droit fiscal, et s'interrogeait sur les raisons de ce redressement dans une période très marquée par la répression syndicale et notamment envers la CGT.

L'entreprise a fait appel de cette décision en menant une bataille juridique, soutenue par le syndicat CGT de RPE, le Syndicat Général du Livre de Limoges et l'ensemble de la CGT, ce qui a contraint l'administration fiscale à abandonner les charges concernant le taux réduit de TVA.

Pourtant cette même administration fiscale ne veut rien savoir et condamne l'entreprise à un redressement de 377 000 euros concernant la prestation de routage qui devrait être considérée comme une prestation accessoire à la prestation d'impression et ainsi partager le même sort que le taux réduit de TVA.

Cette condamnation reste inacceptable et injuste compte tenu des éléments fournis par l'entreprise qui atteste de la bonne utilisation du droit fiscal.

Les conséquences de cet acharnement sont désastreuses pour l'entreprise qui reste sous la menace d'être liquidée.

Cette situation entraîne des conséquences catastrophiques pour l'entreprise RPE. Elle signifie sa mise à mort laissant 80 salariés sur le carreau, représentant environ 3,5 millions d'euros qui ne seront pas réinvesti dans l'économie locale. Conséquences catastrophiques aussi pour les 50 salariés de L'ECHO, acteur important du pluralisme de la presse dans ce département. Et encore plus dramatique car l'entreprise RPE fait travailler de nombreux sous-traitants comme la

SOLIF (dernière entreprise de façonnage de Limoges), plusieurs transporteurs, le centre de tri postal en ZI Nord et bien d'autres encore qui seraient mis immédiatement en danger par cette situation.

Mais ça ne s'arrête pas là, car si l'administration fiscale maintenait sa position, toute la filière des métiers graphiques serait impactée par cette situation mettant en danger des milliers de salariés dans le département, la région et le pays. Toutes les imprimeries pratiquent de la même manière que RPE en application des directives européennes en matière de fiscalité.

Nous ne contestons pas la lutte contre la fraude fiscale, mais celle-ci n'est pas le fait d'entreprises comme RPE. En effet elle ne participe pas à la financiarisation de l'économie cancer qui prive l'État de moyens importants pour permettre aux services publics de notre pays de remplir correctement leurs missions. Loin de faire de l'optimisation fiscale ou de l'évitement fiscal pour verser aux actionnaires toujours plus de dividendes stériles pour le développement économique, l'activité de RPE est entièrement tournée vers le développement local comme elle l'a montrée par exemple en participant à la consolidation, par son activité, du centre de tri de Limoges et aux maintiens des emplois.

Rivet Presse EDITION est la deuxième imprimerie du département, et les conséquences de ce redressement viennent s'ajouter à une situation déjà très dégradée des métiers des arts graphique en Haute-Vienne.

En effet, nous ne cessons de constater des fermetures d'imprimeries, qui rachetées par des groupes pour quelques-unes, ou en difficulté pour d'autres vont laisser sur le carreau de nombreux salariés.

C'est le cas notamment pour Ediisprint (anciennement l'Imprimerie Moderne) qui a vu un premier plan de 8 licenciements, et à cause des nouvelles dispositions résultant des ordonnances Macron, va subir un mois après un 2<sup>ème</sup> plan de 10 suppressions d'emplois.

GDS aussi, 5 salariés dans la deuxième vague de licenciements, portant le nombre de licenciés à 7 depuis ces derniers mois.

Lavauzelle Graphic menacé ..., ou encore Disa qui est en vente, et bon nombre d'entreprises, qui par l'application des ordonnances sur la loi travail, remettent en cause nos conventions collectives et les accords d'entreprises qui vont accroître la précarité et l'emploi dans nos métiers.

La prise de conscience doit être immédiate et sans équivoque. Il en va de l'avenir de nos professions et du maintien de l'emploi dans notre région qui en manque déjà cruellement.

Dans ce contexte, nous sollicitons auprès de vous une rencontre urgente afin de vous apporter des éléments concrets sur le bienfondé des pratiques de l'entreprise Rivet Presse Edition qui vous permettront d'intervenir auprès de l'administration fiscale pour lui demander de renoncer à ce redressement, qui vous l'aurez compris, va avoir des conséquences catastrophiques sur l'emploi et sur l'économie de notre département, ainsi que de vous alerter sur la situation des imprimeries du département qui jusqu'à aujourd'hui appartiennent à une filière d'excellence.

Vous souhaitant bonne réception,

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Monsieur, nos salutations distinguées.

**Arnaud RAFFIER**  
**Secrétaire Général**

24, rue Charles Michels  
87039 Limoges cedex  
05 55 34 37 39  
07 83 76 87 47